L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 25 NOVEMBRE 1844.

PAR MAGNE & WEISSE.

No. 91, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60. Les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, batimens et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnemens se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages, et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens, meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

AU MAGASIN FASHIONABLE, Rue de Chartres, 123, entre Conti et St. Louis.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs habitués et au public en général, qu'ils viennent de recevoir par les navires Marengo, Sea Lion, Nashville, Devonshire et Vesta, ... les articles ci-après choisis par leur sieur F. Lacroix, pendant son séjour à Paris:

DRAPERIE. Drap noir extra laine cachimire—Drap noir Exposition de 1844—Drap bleu de roi et bleu marine—Drap vert russe et vert de Cour—Drap bronze et bronze d'Orléans, nouvelle nuance—Drap ... d'Espagne et grenat—Drap lilas doré et plaie d'or. Drap pilote, castor et imperméable.

CASIMIR. Satin laine, noir, uni et façonné. Casimir mirobolant—Casimir à raies et à carreaux—Casimir véritable élastique, nouvel article—Casimir Jockey Club—Casimir diverses couleurs, grande nouveauté.

SOIERIE. Serge noire, double trame—Serge cuite—Serge façonnée; Satin grec et velours de toutes couleurs. Satin noir, uni et façonné pour gilets—Ouatiline, nouveau genre, gros grain et drap de soie—Satin napolitain—Cravates et écharpes satin, dessins nouveaux, à la Polka et renaissance.

CONFECTIONS. Faites dans les ateliers des premiers tailleurs de Paris. Habits, nouvelle coupe—Redingottes habillées—Habits de cheval—Paletots nouvelle forme des plus riches. Paletots Mackintosh. Paletots drap caoutchouté doublés en soie—Paletots tweeds imperméabilisés—Pardessus; étoffes diverses.

GILETS. Cachemire à raies et à carreaux—Satin noir uni et façonné—Valencias, ... Forme châle—Forme simple châle. Fond ... double châle—Forme droite à petit collet—Forme moyen âge.

PANTALONS. Coupe toute nouvelle, de diverses étoffes et nuances des plus variées.

CHEMISES. Confectionnées d'après les patrons les plus nouveaux et à petits plis ... velle coupe. Bretelles soie gomme élastique, gants Jouvin, Chapeaux Pinaud, ... parapluies, faux cols, corsets sans couture pour dames et une infinité d'articles pour la toilette d'un fashionable. Egalement, un assortiment de fournitures pour tailleurs. CORDEVIOLLE & LACROIX. 16 nov

B. O. VIGNAUD, No. 11 RUE DE CHARTRES.

DE retour de son voyage en Europe, prévient ses amis et le public qu'il vient de recevoir par les navires Tugnon et Norman, du Havre, Bombay, Swedenst, Norfolk, d'Angleterre, un assortiment complet d'articles de ménage qu'il vendra à des prix très modérés.

PORCELAINE. [illegible] VERRERIE. [illegible] PLAQUES. [illegible] LAMPES ET ORNEMENS. [illegible] FANTAISIES. [illegible] ARTICLES DE MENAGE ET DIVERS. [illegible] 18 nov

Magasin à bon marché

NOUVELLEMENT reçus ... de New York, les articles suivans que le soussigné vendra à très bas prix: Beaux Calicots, bonne couleur, 10 à 12 1/2 cents, ... Aussi—Un grand assortiment de bas de coton, et de marchandises sèches, convenables aux familles, &c. C. M. SIMPSON, No 40 Chartres. 28 oct

LEÇONS A DOMICILE.

M G. BELLANGER, forcé de s'abstenir devant la pensée ... publiques ... [illegible] 31 oct

GRAINES fraiches de jardinages garanties de la récolte de 1844. Le soussigné vient de recevoir par les navires Yazoo et Robert Morris, un grand assortiment de graines fraiches, venant directement des premiers grainiers du Nord, ... Wm. DINN 11 Commune.

AVIS. ANTOINE DUBUC Secrétaire de la Fabrique St.-Louis de la Nouvelle-Orléans,

Autorisé à vendre dans le cimetière No 2, des emplacemens, tombes particulières et tombes dites "Fours," prévient le public que le Clergé étant revenu à la Cathédrale, il se charge de recevoir les commandes d'enterremens des catholiques, et de fournir à des prix très modérés tout ce qui concerne les enterremens, savoir: Cercueils, Corbillards, Voitures, Catafalques, Crêpes, Echarpes, Gants, Billets d'invitation, &c. Il se charge aussi de la construction ainsi que de l'ouverture et la clôture des tombes et fours. Bureau de la Fabrique No 30, face à la Place St Antoine, attenant au Presbytère de l'Eglise St.Louis. 1 oct

LE Soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il tient son cabinet passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti, qu'il se charge de procuration, de la rentrée d'arrérages ... et de recouvrements de toute nature. Nouvelle-Orléans, 24 septembre 1844. A. DURAND.

MORTON & Co. MARCHANDISES SECHES, No. 25, rue des Magasins. Les ordres de la campagne seront fidèlement exécutés. 2 nov

WILLIAM DAVISON JOHN PARKISON. WILLIAM DAVIDSON & CO. ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES, Rue du Canal, No 51. N Orleans.

SMITH BRYAN, Importateur de Marchandises Anglaises et Négociant en commission. 20, rue de la Douane. REFERENCES: Benjamin Story, Nouvelle-Orléans. John Hagan, Sur. do. Alexander Grant, do. MM. Grinnell, Minturn & Co, New York. John Mullen & Co, do. Isaac Low & Co, Liverpool. James et Thomas Kennedy, Belfast, Irlande. James T. Bryan, Magherafelt, do.

P. CUSACHS, Pharmacien. Magasin en gros de Drogues, de Peintures, d'Huiles, de Médicaments spéciaux, d'articles pour les confiseurs, pour les distillateurs, pour la teinturerie, &c. Encoignure Condé et St. Philippe—Nlle. Orléans. 20 juillet

NORTH & BROTHERS, MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES, Rue des Magasins, Encoignure de celle de la Commune.

DITTRICH & SHANNON, Marchands-Commissionnaires, Et Consignataires et Expéditeurs par Agence. No. 39, rue Poydras. FERONT des avances libérales sur des consignations de marchandises qui leur seront adressées. R. DITTRICH seul, signera pour la maison. Les affaires commencées et devant sous la raison de DITTRICH & Co., seront continuées par eux. P. C. SHANNON continue des affaires d'agences de steamboats, et signera individuellement. Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1844. 3 juil.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE—Il a été perdu ces jours derniers, un CACHET ... [illegible] ... à M. Gordon Jr., No. 31, rue du Camp, au premier. 21 nov

FARINE—300 barils St. Louis, marque de l'Aigle; 400 dito dito mou lin du Missouri; 250 dito dito Filer; 300 dito dito Grand de Jour; 800 dito dito différentes marques; 400 dito dito Fine; En débarquement et à vendre par NEVILLE & Co. 164, Tchoupitoulas. 20 nov

Marchandises Sèches.

REÇU par les navires Francis Depau, Taglioni et Nashville et à vendre par le soussigné à très bas prix: Drap façonné pour pantalons; cotonnade française, mousseline de laine; shalls cachemire et thibet, foulards de soie, cravates satin et taffetas, fichus de soie et cachemire; coton pour rideaux; mouchoirs Madras; crêpe noir, rubans satin, taffetas et velours; chemises de couleur, corsets, bretelles; ... [illegible] ... TALAMON FRERES, 44 rue de Chartres. 5 nov

MARCHANDISES SECHES. PEET & MORTON, No. 17, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, OFFRENT à vendre l'assortiment de marchandises ci-après détaillées, à de très bas prix pour du comptant: Coton Lowell épais, pour nègres ... [illegible] ... PEET & MORTON, 17 Chartres. Qui reçoivent en ce moment, et ont toujours en vente, le plus bel assortiment de draps, casimirs et satinets. 21 nov

MORTON & CO. Florence's Row, No. 25, rue des Magasins. REÇOIVENT en ce moment par le navire Auburn, un autre supplément de MARCHANDISES SECHES de l'étranger et du pays; en outre, ils ont en magasin un très vaste assortiment d'articles nouveaux, achetés depuis l'automne, le tout est digne d'attirer l'attention des marchands commissionnaires et détaillans de la campagne. 21 nov

OUVERTURE DE NOUVEAUTES FRANÇAISES.

FRED. BONIS & LOUVRIER font l'ouverture des marchandises suivantes, qu'ils viennent de recevoir par les navires Norman et Sea Lion, du Havre. 200 Robes, très belle mousseline de laine genre nouveau, ... [illegible] ... FRED. BONIS & LOUVRIER. 28 oct

MARCHANDISES DE SAISON.

REÇU par les derniers arrivages de France et à vendre à très bas prix, par les soussignés: Couvertures blanches françaises ... [illegible] ... FORSADE & Co. 13 Canal.

HABILLEMENS FRANCAIS.

BATAILLE & BIGEY, 66, rue de Chartres, encoignure Bienville.

OFFRENT en vente leur Nouvel Assortiment de Marchandises Françaises, reçues par les derniers arrivages, et principalement par le Sea Lion, venant du Havre ... Savoir: Paletots drap fin, castor, pilote, casimir, tweed, &c. Redingottes drap noir fin et en couleur, collets et revers très larges, comme la mode. Habits de mode et pour bal, très soignés pour le genre et la qualité. Pantalons fantaisie raies et carreaux, dito en casimir noir, à tous les prix. Gilets cachemire, soie, satin, casimir, de quatre formes différentes. Manteaux ronds et macaras très élégants. ... Un superbe assortiment d'Habillemens pour jeunes gens et enfans, tels que Paletots, Redingottes, Manteaux, Pantalons, Gilets, &c., aussi à très bas prix. 28 oct

MONOD & DAVOCK, No. 38, rue de Chartres, feront l'ouverture d'un bel assortiment de Marchandises, reçues par les derniers arrivages, consistant principalement en: Cachemire d'Ecosse; Mousseline de laine; Indiennes françaises, anglaises et américaines; Soieries noires et de couleurs assorties; Draps et casimirs français et anglais; Satinets et cotonnades; Toiles d'Irlande; Toiles à drap 10/4 et 12/4; Mouchoirs batiste, dentelles, gants français, cotons blancs et écrus, cotonnades, coutil, couvertures françaises et anglaises, &c. &c. 18 nov

DRAPS FRANCAIS, CASIMIRS, ET SUPERBES DRAPS DE CASTOR.

NOUS venons d'ouvrir aujourd'hui, le plus vaste et le plus bel assortiment de DRAPS et de CASIMIRS qui ait été importé sur ce marché. Nous appelons particulièrement l'attention des marchands détaillants et marchands-tailleurs sur ces marchandises, qui seront vendues à bas prix. H. DE GOER & RIFFLARD, No. 21, rue des Magasins. 9 nov

GARTHWAITE, PAYAN & Co. Magasin d'Habillements, en gros et en détail, No. 30, rue du Canal, entre Chartres et Vieille Levée. EN outre de leur stock précédent, ont reçu par les navires Alfred, Alabama, Colombo, Yazoo, Empire et Cincinnati, l'assortiment ci-après d'HABILLEMENTS FAITS, qu'ils offrent à très bas prix, pour du COMPTANT. PALETOTS ET LEVITES. ... HABITS ET LEVITES. ... PANTALONS ... GILETS ... CHEMISES ET CALEÇONS ... HABILLEMENTS D'ENFANTS ... Les habitants marchands et pacotilleurs trouveront leur avantage en venant examiner ces marchandises avant de faire leurs achats ailleurs. 7 nov

Marchandises Riches et Nouvelles.

RECEMMENT déballé, au magasin de C. M. SIMPSON, No. 40, rue Chartres, les marchandises fraiches, ci-après: Cachemires d'Ecosse, nouveaux et superbes, Mousseline de laine, riche et nouveaux dessins; ... 28 oct

AU débarquement du navire l'Edouard, de Bordeaux—44 barriques vin rouge; ... [illegible] ... B. TALAMON, 78 et 80, rue St. Louis. 18 nov

SALERATUS—10 barriques de Boston, à vendre par WM. FROST & Co, 23, Vieille Levée. 18 nov

Marchandises Sèches.

MARCHANDISES SECHES AU COMPTANT.

NORTH & BROTHERS, Rue des Magasins, encoignure Commune,

INVITENT respectueusement les acheteurs à examiner leur vaste assortiment de MARCHANDISES, qu'ils ont en magasin et reçoivent en ce moment par les derniers arrivages. Ces marchandises sont offertes à bas prix pour du comptant, et consistent principalement en: Coton Lowell pour nègres ... [illegible] ...

MARCHANDISES SECHES.

A VENDRE en gros, par colis ou pièces: 250 colis de marchandises ... [illegible] ... J. C. BOYD, 70, Gravier, près du Camp. 22 nov

F. ET J. LACOSTE, IMPORTEURS de marchandises françaises, rue Royale, No. 105 ... [illegible] 24 nov

CALVIN HUNTINGTON, No. 56, rue Bienville offre à vendre les marchandises suivantes par colis, maintenant en débarquement: ... 22 nov

MORTON & Co. Florences Row—No. 25, rue des Magasins. RECOIVENT en ce moment par les navires Union, Colombo, Sultana, Atalanta, Yazoo, Cincinnati, Alabama, et Java, et continueront à recevoir par tous les paquebots réguliers de Boston, Philadelphie et New York, un très grand assortiment de Marchandises françaises, anglaises et américaines, ... INDIENNES. ... COUVERTURES. ... SATINETS. ... FLANELLES. ... MORTON & Co. 25, rue des Magasins. 11 nov

A VENDRE en débarquement du navire Vaillant, de Bordeaux—20 barriques vin rouge Montferrant; 80 do do do St Emilion; 8 do do do St Estèphe Médoc; 20 do do do St Julien Médoc; 8 do do do Château Margaux; 14 do do do Château Lafite; 4 do do do Château Léoville; 36 tierçons vin rouge St Emilion; 168 do do blanc Sauterne; 24 do do do Barsac; 8 do do do Haut Sauterne; 9 do do do Haut Barsac; 250 caisses vin St Emilion, St Estèphe Médoc, St Julien Médoc, Haut Brion, Château Margaux, Château Lafitte, Sauterne, Haut Sauterne et Haut Barsac ... NUMA LACOSTE, 104 rue Royale. 13 nov

LE soussigné vient de recevoir par le navire Alhambra et autres, de Liverpool, un assortiment complet des marchandises suivantes, qu'il offre à vendre à des prix réduits, et aux termes les plus accommodants: ... SMITH BRYAN, 24, rue de la Douane. 23 oct

PENSION ET RESTAURANT, Rue Bienville No 24, entre Vieille Levée et Chartres. LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public qu'à dater de ce jour, 9 novembre courant, il sera prêt à servir les personnes qui voudront bien lui accorder leurs patronages. FERTE. PRIX. Pension par semaine ... $4 00. Pour un déjeuner ou dîner ... 0 50. ON PORTE EN VILLE. Restaurant à la carte. Le choix des mets et le service ne sera négligé en rien. 9 nov—3m

Mme VUEZ, Encoignure Royale et Ste. Anne, A l'honneur de prévenir les Dames qu'elle a reçu un bel assortiment de MODES ET NOUVEAUTES: Chapeaux pour Dames, Sorties pour robes, Echarpes, dernier genre, broderies, &c., le tout à très bas prix. 21 nov

OUVERTURE DE MARCHANDISES DE GRANDE NOUVEAUTÉ. Rue Conti, encoignure du Passage de la Bourse. G. THOMAS rue Conti, encoignure du Passage de la Bourse, annonce aux dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il fera l'ouverture de ses Nouveautés, aujourd'hui. 23 nov

MADAME DUBALEN, Rue Royale No. 156, A l'honneur d'annoncer aux dames qu'elle vient de recevoir des Polkas et des mantelets, en velours et en soie moirée, noirs ainsi que des manteaux à corsage en satin noir, faits à la dernière mode. 20 nov

Mme VINCENT, Encoignure des rues Royale et Conti. A L'HONNEUR de prévenir les dames de la Nlle. Orléans, qu'elle va mettre en vente un grand assortiment de nouveautés choisies par elle même à Paris. Ses prix seront très modérés. 21 nov

Mme. LORIS, Encoignure Conti & Bourbon. Annonce aux Dames de la ville et de la campagne que, Mardi, 5 Novembre, elle fera l'ouverture d'un bel assortiment de Marchandises qu'elle vient de recevoir par les navires Francis Depau et Taglion. Tous les articles sont de premier choix, et sortent des meilleures maisons de Paris, savoir: Modèles de Robes de ville, Dentelles; Do. de Bal, Broderies, de l'Exposition de 1844; ... Garnitures de gants pour bal. En général tous les articles concernant la toilette des Dames. Mme Loris, comme par le passé, s'empressera de remplir les commandes qu'elle recevra.

Mme FREMINEAU a l'honneur d'informer les dames de la ville et de la campagne qu'elle fera son ouverture ... d'un assortiment de MODES ET NOUVEAUTES. Mme Fremineau confectionne tous les articles concernant la toilette des dames. Les prix seront très modérés. 14 nov

G. DELOUVRE, de retour de Paris, a l'honneur d'annoncer aux Dames, l'ouverture, jeudi prochain, 14 courant, d'un riche assortiment de Modes Nouveautés ... 141, RUE ROYALE.

Mme MACE A l'honneur de prévenir les Dames que mardi 12 courant elle a commencé la vente d'un assortiment de Modes et Nouveautés ... Les marchands trouveront à se fournir avantageusement. 14 nov. Rue Royale 165 ...

MADAME FANNY PRYER ... 20 nov

Le BINOCHE A L'HONNEUR d'informer les dames de la Nlle Orléans, qu'il vient d'arriver par le navire Devonshire un grand assortiment de marchandises ... 16 nov

RUE ROYALE, N ...

MUSIQUE NOUVELLE ... [illegible]

LEÇONS DE CHANT ITALIEN. Mme SANTINI prévient les Dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle recommence ses leçons de chant ... Mr Zambelli, marchand de musique, rue Royale, ... entre St. Pierre et Orléans ...

P. MALLARD, Tapissier, No. 220 rue Royale, entre Orléans et Ste. Anne. ...

La 6me et dernière Livraison DES TROIS MOUSQUETAIRES. La 6me. Livraison des Trois Mousquetaires, ouvrage nouveau par Alex. Dumas, est en vente chez Vor. HEBERT, 149, rue de Chartres.

JUIF ERRANT. La 10me livraison du Juif Errant, ... par Eug. Sue, ... en vente chez Vor. HEBERT, No 149, rue de Chartres. 21 nov

MYSTERES DE PARIS, EDITION FRANCAISE ILLUSTREE. MESSIEURS les souscripteurs à cet ouvrage sont prévenus que la 3me. livraison vient d'être reçue par VICTOR HEBERT, libraire, 149, rue de Chartres. Prix $1 50. 21 nov

LE JUIF ERRANT. La 5me. Livraison du Juif Errant en Espagnol est présentement en vente chez V. HEBERT, 149, rue de Chartres. Prix: 10 cents la livraison. 21 nov

AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE. L'ALMANACH DE LELIEVRE, connu pour les INDICATIONS UTILES qu'il contient et calculé exactement pour le méridien de la Nouvelle Orléans, est actuellement en vente, encoignure Royale et Ste Anne. 6 sept

EN vente chez Vor HEBERT, 149 rue de Chartres: Un nouvel assortiment de papier peint à 50 p. 0/0 au dessous du cours. ... 9 nov

EN VENTE CHEZ LELIEVRE, Encoignure Royale et Ste. Anne. REÇU par le Marengo, un bel assortiment de Livres de Prières, reliures en tout genre, et à des prix très réduits. ... GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES. 9 oct

La Chancellerie du Consulat de France A été transférée à l'encoignure des rues St-Pierre et Remparts. Elle est ouverte tous les jours, de 10 heures à 3. 4 nov

CURE RADICALE DES CORS, Sans avoir à les couper, et sans éprouver la moindre douleur. LE Dr ROSENBERG, de Varsovie, ... [illegible] ... 30 nov

M. DUBUISSON, CHIRURGIEN DENTISTE, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'arriver de New York, d'où il a porté une belle collection de dents incorruptibles de premier choix, ... [illegible] ...

BOEUF F. M. Blé Sarrazin &c—Boeuf extra qualité, du marché de Fulton, en demi-barils; blé sarrazin en barils, et demi-barils et caisses; ... PETERS & MILLARD, 36 Vieille Levée. 6 nov

Mme Vve DECAUX, arrivée par le navire Devonshire a l'honneur de prévenir les marchands de la ville et de la campagne qu'elle fera l'ouverture, lundi 24 novembre, d'un assortiment de marchandises nouvelles, ... 25 nov

DERNIERES MODES DE PARIS. MICHAEL KERNAN, 66 rue Royale, encoignure Bienville. VIENT de recevoir par le Devonshire et Vesta: Vingt douzaines CORSETS ... 25 nov

OUVERTURE DU MAGASIN DE F. ROULLIER, 102, rue Royale. MOUSSELINES laines ... 28 nov

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU RAILROAD PONTCHARTRAIN. Nouvelle Orléans, le 24 novembre 1844. CONFORMEMENT à la troisième section de l'acte d'incorporation, avis est donné qu'une assemblée générale des actionnaires de la dite compagnie aura lieu le deux décembre prochain, à cinq heures P. M., au bureau de la dite compagnie ... GLESSON, Secrétaire.

MARCHANDISES DE BORDEAUX. A VENDRE ... LOISON & SILVESTRE.

TABAC DE LA HAVANE ... JOSE SAGARRA ...

BANQUE DE LA LOUISIANE. ... BANQUE DU CANAL ... V. ALLAIN ...

F. & J. LACOSTE, Importeurs, 105, rue Royale. EN débarquement des navires Vaillant, Cabot et Alexandre:—Vins de Bordeaux, tels que: Chateau Lafitte, en barriques, demi barriques et caisses; Chateau Margaux dito dito; St Estèphe dito dito, St. Julien Médoc dito dito; St Emilion ... 22 nov

BAZAR PARISIEN, Encoignure Royale et Dumaine. NORMANDIN frère a l'honneur de prévenir que samedi 23 courant, il mettra en vente, les nouvelles marchandises qu'il a apportées de France, Nouveautés, Lingeries, Curiosités, Parfumerie &c. ... ARTICLES POUR DAMES. ... ARTICLES POUR HOMMES. ... ARTICLES DIVERS. ... A VENDRE EN GROS. ... 21 nov

CHANGEMENT DE DOMICILE. Le magasin de Tas. MOREAU, Coiffeur, qui était rue Royale, encoignure Saint Pierre, est actuellement même rue, encoignure Toulouse, ancien local de la Banque Consolidée.

AVIS AUX DAMES. Salon pour la coiffure et la coupe des cheveux des enfants exclusivement. Entrée par la rue Toulouse. Reçu par les derniers arrivages de France, un grand assortiment de PARFUMERIE, à vendre EN GROS ET EN DETAIL. Ainsi que beaucoup d'autres articles de toilette. 24 août—1 an

Nouvelle-Orleans:

LUNDI MATIN, 25 NOVEMBRE 1844.

CANDIDATS CONSERVATEURS A LA CONVENTION.

C. M. CONRAD.
J. P. BENJAMIN.

L'ELECTION DE CE JOUR.

A tout autre moment que celui où nous sommes, il eut été inutile, sans doute, d'engager le parti conservateur à se rallier pour soutenir énergiquement ses candidats, Messieurs C. M. CONRAD et J. P. BENJAMIN. Mais le résultat désastreux de l'élection présidentielle a pu décourager quelques-uns d'entre nous, et chacun doit s'efforcer de rendre à ceux-là un peu d'ardeur, un peu d'espérance.

L'élection actuelle est d'une importance incontestable: il s'agit de lutter contre les tendances radicales et destructrices du parti locofoco qui nous a donné tout récemment des preuves assez convaincantes de l'audace avec lequel il se joue des lois les plus saintes; il s'agit d'arrêter, en ce qui touche la Louisiane, cet esprit de désorganisation qui semble vouloir nous envahir; il s'agit en un mot de décider si l'ordre et la légalité doivent faire place au désordre et à la corruption. Les obligations les plus fortes, les intérêts les plus puissans ordonnent donc aux Conservateurs de voter en masse pour les candidats dont les doctrines, les antécédens, le caractère leur offrent les meilleures garanties; pour les candidats qui comprendront le mieux l'importance et la gravité de leur mission; pour les candidats enfin les plus capables de contribuer à une sage révision de la Constitution.

Les Conservateurs n'ont pas oublié que MM. CONRAD et BENJAMIN ont été bien et dûment élus membres de la Convention aux élections de juillet dernier; leurs siéges cependant leur furent disputés, bien que l'on ne s'appuyât que sur des motifs assez frivoles; ces Messieurs, afin d'épargner à la Convention une laborieuse investigation et à l'Etat une lourde dépense, résolurent de donner leur démission et de faire un nouvel appel à la volonté populaire. C'est là une noble conduite; et leur délicatesse impose au parti Conservateur l'impérieux devoir de ratifier par un nouveau verdict l'arrêt prononcé il y a quatre mois, par la majorité. Il importe qu'ils soient réélus; et dans cette circonstance les Conservateurs doivent mettre leur honneur à obtenir ce résultat. Les abandonner, après les avoir élus une première fois, les abandonner parce que nous n'avons pu élire HENRY CLAY à la Présidence, ce serait une coupable folie. Parce que nos adversaires triomphent momentanément dans le gouvernement général, est-ce donc une raison pour abandonner à leur impudence ou à leur audace les destinées de la charte fondamentale de la Louisiane?

Tous les graves motifs qui avaient décidé l'élection de MM Conrad et Benjamin en juillet, existent encore à l'heure qu'il est. Nous avons encore à nous préoccuper de l'indépendance du corps judiciaire; or la voix de deux conservateurs peut être d'un grand poids dans cette question qui touche à la base même de nos libertés. Le système électif appliqué au corps judiciaire tout entier, et c'est là ce que veut la majorité de nos adversaires, nous entraînerait dans les désordres qui se produisent chaque jour dans l'Etat du Mississipi. Or, tous ceux qui redoutent ces désordres, tous ceux qui ne veulent pas que les magistratures deviennent la récompense du dernier coureur de popularité venu, que la justice se vende pour quelques voix électorales, que tous ceux-là donnent leurs voix sur les candidats conservateurs.

L'élection de MM Lasserre et Plauché assurerait le triomphe du parti radical dans la Convention, et dans ce cas la Convention elle même aurait le droit de croire que le peuple de la Nouvelle-Orléans est favorable à l'abrogation totale de notre constitution actuelle.

Whigs, Conservateurs de la Nouvelle-Orléans! vos candidats sont des hommes de patriotisme, d'intelligence, de talent et d'expérience; ils ont toutes les qualités requises pour être vos dignes représentans, pour maintenir vos droits et défendre vos intérêts. Ralliez-vous donc aux polls, et prouvez par votre empressement que vous êtes véritablement les défenseurs de l'ordre, des lois et des véritables libertés constitutionnelles.

AUX POLLS!

Les amis de la Loi et de l'Ordre sont instamment requis de se trouver de bonne heure aux Polls AUJOURD'HUI, afin de voter pour MM. CONRAD et BENJAMIN.

Du succès de l'élection actuelle dépend en grande partie l'avenir de notre Etat, l'avenir de la Louisiane! Que tous les CONSERVATEURS fassent leur devoir et nous n'aurons rien à redouter; mais, au nom de leurs intérêts les plus chers, qu'ils ne se laissent pas vaincre par une négligence et une apathie qui seraient criminelles dans les circonstances où nous sommes.

N'oubliez pas que les Polls s'ouvrent à 10 heures pour se fermer à 4. CITOYENS de la Nouvelle-Orléans, nous vous conjurons encore une fois de venir voter en masse pour les CANDIDATS CONSERVATEURS.

Allez de bonne heure aux polls—apportez vos reçus de taxes. Si vous les avez perdus, allez toujours aux polls où l'on fournira la preuve que le paiement a été fait.

Après avoir donné d'abord quelques fragmens d'un de nos articles du 19, le journal du soir s'est décidé à le donner en entier, comme s'il voulait prouver par là ce qu'il avait avancé—Mais nous le défions toujours de trouver dans cet article, ni dans aucun autre, un seul mot qui puisse justifier le moins du monde l'accusation d'être en faveur de l'abrogation des lois sur la naturalisation.

On avait demandé au journal du soir s'il était en faveur du maintien absolu des lois actuelles sur la naturalisation. D'où vient qu'il n'a pas répondu?

THEATRE D'ORLEANS.

LE VICOMTE DE LETORRIERES—Les deux journaux qui s'occupent du Théâtre, donnent les éloges les plus justes et les plus vifs au duc de Richelieu; trois cents personnes en parlent avec un grand enthousiasme; évidemment la salle doit être comble pour applaudir au Vicomte de Letorrières, ce frère-jumeau du petit duc. Eh! mon Dieu, non! Il s'y trouve deux cents personnes! Oui, deux cents personnes au plus! Oui, voilà ce qu'on pu recruter cette fois le talent de comédienne le plus complet que nous ayons eu jusqu'à ce jour, les louanges les plus sincères de la presse et l'admiration éclairée d'un bon nombre d'amateurs! En vérité ce serait à désespérer de l'avenir du vaudeville, si l'on ne savait pas que les succès les plus durables sont quelquefois ceux qui se font le plus lentement. Ou nous nous trompons fort, ou le public finira par s'intéresser cette année à autre chose encore qu'à l'opéra: ce n'est qu'une facile habitude à prendre, et une fois qu'il l'aura contractée, il ne pourra pas plus se passer de voir Mme. STEPHEN-CŒURIOT que d'entendre Mlle. CALVE.

Pour notre part, nous répéterons si souvent le bien que nous aurons à dire de notre dugazon que nous finirons bien par inspirer à quelques-uns le désir d'aller l'applaudir. Nous ne serons point les seuls à faire des prosélytes: tous ceux qui ont vu Mme. STEPHEN-CŒURIOT, s'en feront nécessairement les apôtres; et ils auront par leurs récits animés plus d'influence que nous n'en saurions avoir par nos causeries théâtrales. Aussi c'est avec confiance que nous ajournons le public aux prochaines apparitions de Mme. STEPHEN CŒURIOT.

Elle a été samedi ce que nous l'avions vue jeudi: c'est tout dire. Seulement, ainsi que le comportait le rôle, tout en restant aussi séduisante, elle a été encore plus variée et plus pleine d'audace. Dans le Vicomte de Létorrières, nous avons retrouvé le petit duc de Richelieu avec cinq ans de plus, et partant plus d'aplomb, plus d'habileté, plus de rouerie, plus d'expérience. Mme STEPHEN-CŒURIOT a parfaitement fait sentir cette nuance: aussi a-t-elle eu auprès des amateurs un succès pour le moins aussi prononcé que la première fois. Le duc était un démon en herbe; le vicomte est un démon en fleurs.

Nous n'avons pu arriver assez tôt pour assister au Jeune Mari, comédie où M. MONTASSIER se présentait dans un nouveau rôle; et nous le regrettons sincèrement; car nous avons entendu dire par des connaisseurs dont l'opinion est pour nous d'un grand poids, qu'il avait été très bien placé dans le rôle d'Oscar. Nous croyons sans peine et nous lui revaudrons cette soirée quelqu'autre jour.

CHRONIQUE LOCALE.

Cour Criminelle—Sentence a été passée sur les suivans, samedi:

Philip Duffy et Edward McGovern, trouvés coupable d'avoir battu un officier de police dans l'exercice de ses fonctions, ont été condamnés, le premier à 4 et le second à 2 mois de prison.

Wm Amoroso, trouvé coupable de vol a été condamné aux travaux forcés au pénitentiaire de Baton Rouge.

Edward Glady, trouvé coupable d'assaut et batterie, a été condamné à 24 heures de prison.

John Denizen, accusé de vol, a été mis en jugement et acquitté.

John Gibson, accusé d'assaut et batterie, a été mis en jugement et trouvé coupable.

William Hervey, accusé d'assaut et batterie sur un nègre de M James Lovet, a été mis en jugement, trouvé coupable et recommandé à la clémence de la Cour.

Cour du Recorder Baldwin—John Jones dit Fitzpatrick dit Henderson, vieux pêcheur bien connu de la police, a été condamné hier à neuf mois de maison de travail.

William Abberson, James Bagby, Thomas Jones, George Chambers, Robert McKenzie, Joseph Gubbins, et Owen Gregory, arrêtés comme vagabonds, ont été condamnés chacun en trente jours de maison de travail.

Wm Maclain et Edward Higgins, arrêtés pour avoir battu M. Edward Birmingham, samedi soir, au coin des rues Camp et Poydras, ont été examinés et devront fournir caution en $500 pour assurer leur comparution devant la Cour Criminelle. John Maclain est encore envoyé en Cour Criminelle pour avoir voulu retirer de force E Higgins des mains des watchmen.

Wm Watson et Long John, accusés d'avoir volé M. Pitcher, seront examinés ce matin.

COUR DU RECORDER GENOIS.—John Summers, arrêté sous la prévention d'avoir volé une montre en or et de l'argent à M. Joseph Sliger, a été, après examen, envoyé devant la Cour Criminelle.

—John Mullen, arrêté pour assaut et batterie sur M. Pierre Pommiès, a été envoyé en Cour Criminelle.

John Dalbavis, arrêté pour avoir volé (suivant l'accusation) $75 de Francis Clergy, son camarade de lit, dans une maison de la rue des Remparts entre St. Philippe et Ursulines—sera plus amplement examiné, avant de faire droit.

John Boydan et Pierre Noyant ont été arrêtés samedi dans la nuit, par la police de la Première Municipalité, au moment où ils étaient (suivant la prévention) à vider de l'ardoise rue Dauphine—seront examinés devant le recorder Genois.

Un habitué du pénitencier, Hyram Myers, fut arrêté hier par la police de la Seconde Municipalité, sous l'accusation d'avoir passé une pièce d'or de cinq piastres contrefaite. Lorsqu'on l'a arrêté on a trouvé sur lui quatre pièces semblables. Un individu nommé Ezechiah C. McDonald, qui était avec lui, a été arrêté et l'on a trouvé sur lui une pièce d'or semblable. Ils seront examinés ce matin.

HENRY CLAY

Le Louisville Journal contredit des bruits qui avaient cours sur une prétendue maladie de M Clay "Nous sommes heureux, dit ce journal, d'avoir à affirmer qu'il se porte bien et que sa bonne humeur ne l'a pas un instant abandonné."

Quelques amis étant allés lui annoncer dernièrement le résultat de l'élection, ils furent tout surpris de le voir écouter leurs nouvelles avec gaieté et pour ainsi dire avec joie: "Mes amis, leur dit-il, il serait ridicule de dire que je ne suis pas désappointé, mais je le suis principalement pour vous et pour le pays—Quant à moi, je suis délivré d'un immense fardeau. J'ai toujours été disposé à servir mon pays, même au prix de ma vie. J'ai permis, dans la dernière lutte, de faire usage de mon nom, parce que la chose était généralement désirée, et aussi parce que l'intérêt public l'exigeait, et je suis consolé par la considération que j'ai été soutenu par l'intelligence et le patriotisme du pays. Maintenant je veux passer le restant de mes jours en paix et tranquillité."

La malle a manqué hier au-delà de Charleston.

KENTUCKY.—En comparant les retours de 70 comtés de la dernière élection, on trouve que Clay a gagné sur Owsley, en août, 4100 votes. Dans la même proportion, les trente comtés dont on ignore les retours ajouteraient 1,500 voix à ce gain. La majorité de Clay sera d'environ 10,600.

VERMONT.—La malle de samedi nous a apporté quelques retours de Vermont qui semblent indiquer encore un gain pour les whigs depuis l'élection de septembre.—Sans aucun doute, le Vermont votera pour Clay.

LA FRAUDE AVOUÉE.—Maintenant que la lutte est terminée, les journaux locofocos agissent avec plus de franchise, et conviennent qu'ils ne sont pas innocens de fraudes. Ainsi le Polonian, de N. Y., reconnaît que, "dans quelques endroits de la Pennsylvanie, (dans quelques endroits est charmant!) les amis du gouverneur Polk ont agi malhonnêtement, et l'ont représenté comme un partisan du tarif de 1842."

INFLUENCE DU GENERAL JACKSON.—Dans le précinct de l'Hermitage, où demeure le général Jackson, le vote s'est ainsi partagé à la dernière élection: Clay, 116 voix, Polk, 50. L'an dernier, le vote était savoir: whigs, 83, locofocos 58. On peut juger, par ce fait, de l'influence du général Jackson dans son voisinage.

Il y a à New York un cheval de 42 ans se portant parfaitement, et faisant bien son service. Le plus vieux cheval enregistré au Musée Britannique avait 50 ans. On croit que c'est le plus vieux cheval des Etats-Unis.

On lit dans le Mobile Advertiser de samedi:

Un Irlandais, nommé Henry Quinn, a été trouvé pendu hier matin, sous un hangar à coton, Water street. Il était atteint depuis quelque temps de symptômes d'aliénation mentale.

On lit dans le Courrier des Etats-Unis:

JAMAIQUE.—Diminution rétrograde de sa population.—Notre correspondant nous écrit de Kingston, en date du 30 septembre:

"Par ma dernière correspondance, je vous annonçais que le recensement général de l'île venait d'avoir lieu, que la population de la ville de Kingston était de 32,883, et qu'on supposait que celle de l'île entière atteindrait le chiffre de 600,000. Depuis cette époque, le rapport officiel a été publié, et il nous a appris que le total des habitans de l'île ne dépasse pas 377,433, ainsi divisés: 15,077 blancs, 68,529 personnes de couleur, et 293,128 noirs. Le nombre des résidants français est de 483 individus du sexe masculin, et 534 du sexe féminin.

Le résultat de ce recensement a surpris tout le monde. On s'attendait à un chiffre beaucoup plus élevé. Dans son ouvrage intitulé "La Jamaïque, son état passé et son état présent," publié l'an dernier à Londres, le Rev. J. M. Phillippo, qui a résidé vingt ans parmi nous, déclare que, d'après des renseignemens avérés, la population était au moins de 500,000 noirs et mulâtres, et de 30,000 blancs. L'étonnement est plus grand encore pour ceux qui reportent leurs souvenirs plus loin, et se rappellent que, d'après les tables statistiques, le nombre d'esclaves importé, depuis la conquête du pays jusqu'à l'époque de l'abolition de la traite des noirs, en 1805, s'élève à 850,000. On comptait, en outre, à cette époque, une population de 40,000 blancs, ce qui donnait un total de 890,000. Il résulte de la comparaison de ces divers données, également officielles, que la population noire a diminué d'une façon effrayante et alarmante pour l'avenir de la colonie, car les produits des denrées coloniales diminueront avec les bras qui, seuls, peuvent les cultiver, et qui, dans un temps reculé, manqueront absolument à la culture. Beaucoup de personnes pensent que le recensement a été mal fait, mais je le tiens pour assez juste. Quand la chambre des communes, en juillet 1835, a alloué à la Jamaïque 6,161,927 liv. sterl., ou un tiers des vingt millions de livres sterling alloués à toutes les colonies anglaises, pour l'affranchissement des esclaves, le nombre de ces derniers, dans notre île, avait été estimé à 311,692. C'est moins éloigné du chiffre actuel, quoiqu'encore beaucoup au-dessus. Le grand décroissement survenu depuis ne peut être attribué qu'aux effets du climat sur les noirs d'origine étrangère, aux vices et à la diminution du bien-être qu'une liberté prématurée a engendrés parmi les noirs. La population agricole étant devenue aujourd'hui quasi-indigène, on doit espérer que la première de ces causes fatales diminuera; c'est à la civilisation à atténuer la seconde, mais elle y parviendra difficilement.

"L'assemblée coloniale de l'île a été dissoute par le capitaine-général, lord Elgin, en vertu de la loi septennale du parlement qui est en vigueur. Toutes les élections ont déjà eu lieu, et les 46 membres élus commenceront leurs travaux le quinze du mois prochain. Quinze des anciens membres n'ont point été réélus, parmi eux figure le doyen d'âge M. Townshend, qui, après avoir siégé une trentaine d'années, se trouve supplanté par un jeune homme. Les radicaux ont essayé de faire élire un noir, appelé Wehars, mais le jeu pour eux n'a pas valu la chandelle. La chambre nouvelle est composée de 39 membres blancs et 7 de couleur. Du reste tout est tranquille et même trop tranquille, car le commerce est mort."

J. B. S.

L'AFFAIRE DE PLAQUEMINES.

SUITE DES TEMOIGNAGES.

Déposition de Robt. Douglas Geary.

Robert Douglas Geary et ont assermenté dit—qu'il était employé comme ingénieur à bord du steamboat Agnès lors de son voyage à la paroisse Plaquemine pendant les trois jours d'élection de Polk et Dallas, et encore à la Balise où il mit lui-même son ticket dans la boite au scrutin, un des juges d'élections ayant montré la boite au moment où il allait voter.

ROBERT D. GEARY.

En addition à l'exposé ci-dessus, je crois sincèrement que le juge Léonard savait que beaucoup de personnes votaient plusieurs fois dans la paroisse Plaquemines.

ROBERT D. GEARY.

Déposition de W. W. McGarity.

Wm. W. McGarity, No. 41, rue St. Charles, descendit avec un certain nombre d'amis sur le Surfture pour surveiller les personnes de la Nouvelle-Orléans et les empêcher, si possible, de voter à Plaquemine; arriva au débarcadère vers sept heures et demie—les polls furent ouverts sur les neuf heures et demie—il a remarqué cela parce qu'après être demeuré aux polls environ une demi-heure, il s'enquit de l'heure et il lui fut répondu dix heures dix minutes. Lorsque le bateau accosta, le sherif leur dit que s'ils ne s'éloignaient pas, il couperait les amarres et les mettrait en dérive parce que le débarcadère était nécessaire pour un bateau qui venait avec des votans. Le Planter arriva alors avec une foule de personnes, et l'Agnès arriva peu après. Ces personnes suivirent le Shérif dans une chambre—il apporta une boîte de scrutin, la souleva au-dessus de sa tête et trois hourahs furent donnés pour la boite par les personnes de l'Agnès et du Planter. Les commissaires d'élection prirent alors leurs siéges. Le juge Léonard se tenait près d'eux et appelait les votans de l'Agnès pour les faire venir près de lui—comme ils venaient il appelait leurs noms, prenait leurs tickets, donnait les noms au secrétaire qui les écrivait, et remettait les tickets au juge pour être mis dans la boîte—chaque ticket était ouvert, lorsqu'un ticket plié était présenté, Léonard l'ouvrait impartialement, déclarant qu'on ne pouvait recevoir là que des tickets ouverts.

John C. Larue était là sur le Planter, où il paraissait commander. Quelques-uns qui débarquèrent jusqu'à ce qu'il en eut donné l'ordre; il envoya alors chercher le sherif, disant qu'il avait besoin de lui parler en particulier pour affaires. Le témoin n'a pas vu Larue aux polls—il reconnut les hommes du Planter au shérif, et le sherif les conduisit aux polls. M Collins (le témoin ignore son prénom mais il est le plus jeune de quatre frères et est, à ce qu'il croit, employé à la douane de la Nouvelle Orléans) vota à ce poll. Le témoin vit un tailleur nommé Follansby, qui demeure au Tennessee, et qui descendit pour voter; il ne l'a pas vu voter mais il dit au témoin qu'il était venu dans ce but—Deux citoyens, l'un d'eux était le Docteur Wilkinson, objectèrent à laisser voter un individu comme étranger et demandèrent à lire la loi. Le secrétaire prit alors la Bible pour déférer le serment au votant—mais le sherif la lui arracha des mains et dit qu'on n'assermenterait aucun votant. Un de ces citoyens se mit à lire la loi pour prouver que personne ne pouvait voter s'il n'avait pas résidé six mois dans la paroisse, et demanda au juge Léonard si telle n'était pas la loi—Le juge Léonard ne répondit pas, et le sherif dit à la foule de crier Polk et Dallas pour empêcher le lecteur d'être entendu. Le cri de Polk et Dallas fut alors jeté et répété jusqu'à ce que la lecture fut suspendue—Les cris ayant cessé on recommença la lecture; mais les cris recommencèrent de suite et la personne quitta le poll disant qu'il n'y avait là ni ordre ni loi—Le témoin a vu l'ingénieur du Planter offrir un ticket plié à un des juges d'élection pendant que Léonard était absent de la chambre, M. Talary ouvrit le vote, vit que c'était pour Clay et le refusa—Le sherif donna plusieurs fois l'ordre au témoin, qui était perdu dans la foule, de sortir de la chambre. Pas un ticket plié ne fut mis dans la boite—tous les tickets qui étaient présentés plies étaient ouverts et lus. Pas une question ne fut posée, pas un serment déféré à aucun votant—et il n'y avait pas de listes de taxes; le sherif disant qu'il les avait laissées chez lui—mais les tickets ouverts étaient reçus aussi vite qu'ils pouvaient entrer dans la boite. Léonard avait quelquefois plusieurs votes à la fois dans la main et appelait les noms au secrétaire et alors remettait les votes au juge qui n'aurait pu dire de quelle personne venait chaque vote—Le juge et le sherif étaient fort agités et juraient beaucoup.

W. W. McGARETY.

Signé et affirmé sous serment ce 14 nov. 1844

O. P. JACKSON, Juge.

E. McMan, rue Philippa, à côté de l'écurie, confirme l'exposé ci-dessus—vit M. Wilkinson contester le vote d'un votant et demander qu'il fut assermenté.

E. McMAN.

Signé et assermenté devant moi, ce 15 nov. 1844

O. P. JACKSON, Juge.

Déposition de LEWIS VAILLIANCOURT.

Lewis Vailliancourt fut à Plaquemines le 6 courant. Arrivé au débarcadère de la Pointe à la Hache, vit un Monsieur habillé en noir, dont il comprit que le nom était Dutillet, le shérif de la Paroisse. Ce Monsieur demanda pourquoi ils étaient venus. Il fut répondu qu'ils étaient venus pour voir si des personnes de la Nouvelle-Orléans cherchaient à voter à Plaquemines. Dutillet dit alors qu'ils n'avaient rien à faire là. On répondit n'avoir point l'intention de les interroger, qu'on était de ses amis, et qu'on voulait simplement voir ce qui se passait. Il répliqua qu'ils n'étaient point ses amis—que les gens à bord d'un steamboat de l'autre côté de la rivière qu'il montra, étaient ses amis—qu'il avait besoin du débarcadère pour ce bateau—qu'il n'avait pas besoin d'eux (le déposant et ses amis) en cet endroit—qu'il était le sherif de la paroisse et ferait ce qu'il lui plairait. Le témoin et ses amis débarquèrent, et le bateau s'en fut faire du bois—et un ou deux des amis du témoin furent aux polls et virent le shérif avec un ticket ouvert, pour Polk et Dallas, dans ses mains. Le shérif appelait "M. Samuel Jackson"—le secrétaire de l'élection inscrivit le nom de Samuel Jackson, et le shérif passa le ticket au juge qui le mit dans la boîte. Le témoin connaît Samuel Jackson qui est un résident de la Nouvelle-Orléans. Les suivans, aussi résidents de la Nouvelle-Orléans ont voté de la même manière, savoir: E. A. Follandsby, John Morrison et John Welsh—ces deux derniers sont, à ce qu'il croit, résidants de la Nouvelle-Orléans, leurs figures lui étant familières—Docteur Trinchard qui a un magasin de drogueries au coin des rues Gravier et Philippa. Ils s'en retournèrent alors à bord du bateau qui était à quelque distance et revinrent en ville—un whig qui était aux polls invoqua la loi, et commençait à la lire lorsque le shérif se mit à frapper sur la table avec un bâton, et crier de manière à couvrir sa voix et l'empêcher d'être entendu, et l'arrêta de cette façon. Le juge Léonard était à côté du témoin et déclara tout haut qu'on ne recevrait à ses polls rien que des tickets ouverts.—L'ingénieur du steamboat Planter offrit de voter, le juge prit son ticket, l'ouvrit, vit que c'était pour les électeurs de Clay, et commença alors à examiner le votant sur ses qualifications.

L. VAILLIANTCOURT.

Signé et assermenté, &c. ce 15 nov. 1844.

O. P. JACKSON, Juge.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Plaquemines.

La déposition de James D. Thorp, citoyen de cette paroisse, montre qu'il se rendit à la Pointe à la Hache le mercredi 6 novembre 1844, pour voter. Ayant des propriétés taxables, il offrit au shérif de payer ses taxe, ce qu'il refusa d'accepter. En ce moment, M. Morris, constable de la paroisse, demanda à Dutillet, le shérif, quel ticket je votais, à quoi il répondit qu'il n'en savait rien, mais fut recommandé de me surveiller. Les juges d'élection, de Bouchel et de Wint, s'aperçevant que j'avais un ticket démocratique dans la main, insistèrent pour me laisser voter, disant que le paiement de la taxe était indifférent, pouvant toujours le régler après. Alors un des juges, de Wint, tendit la main pour prendre mon ticket mais je le retirai, et en substituai un ticket whig sur quoi mon droit fut encore vigoureusement contesté. Cependant, après m'avoir fait prêter serment, il me fut permis de voter à la suite d'une vive discussion.

T. D. THORP.

Déposition de PAUL CORMEN.

Le jour de l'élection je me suis rendu, suivant ma coutume, aux polls pour déposer mon vote comme citoyen et résidant ayant le droit de suffrage. A mon arrivée au poll, tenu au cabaret de M. Urban Hingle, je fus arrêté par un de mes amis, le docteur Wilkinson, qui me conseilla de ne pas entrer. Lui ayant demandé pourquoi, il me dit que j'aurais sans doute beaucoup de difficultés, parce que tous les whigs étaient mal reçus. Cependant je m'approchai de la table sur laquelle était la boîte du scrutin, mais la foule d'étrangers était si grande qu'il me fut impossible de l'atteindre. Voyant que je ne pouvais rien faire, je jugeai que le plus sûr était de quitter la chambre, je sortis et fut sur la route où la foule criait de tous côtés pour Polk et Dallas et chantait le cor—et ayant vu un de mes amis, le docteur Wiederstrand, menacé, je me décidai à m'en aller. Au même instant un de mes voisins M. Brulard me dit qu'il allait voter—je cherchai à l'en dissuader, lui disant qu'il courrait grand risque d'être insulté—Il pensait cependant; et quatre ou cinq minutes après, M. Brulard vint sans chapeau, blessé et sa chemise couverte de sang. Il monta à cheval et fut à la maison d'un voisin où je le trouvai. Il me dit que le shérif M. Charles Dutillet l'avait frappé avec un bâton et lui avait fait une blessure sérieuse à la tête, et me montra une forte contusion à l'épaule droite. Alors, moi et mes amis qui voulaient voter, nous fûmes obligés de nous en aller chez nous craignant d'être assassinés si nous demeurions.

Je puis affirmer sous serment tout ce qui précède devant toute Cour de l'Etat, en ajoutant que c'est la vérité, toute la vérité et rien que la vérité.

(Signé) PAUL CORMEN.

J'étais présent à l'élection avec M. Paul Cormen, et affirmerai sous serment toutes les allégations ci-dessus.

(Signé) GUST. MOUSSIER.

Bellevue, 12 novembre 1844.

(à continuer.)

FEUILLETON.

LE COMTE DE MONTE CHRISTO,

Par ALEXANDRE DUMAS.

(Voir l'Abeille du 20, 21, 22 et 23 novembre.)

LE REPAS DES FIANÇAILLES.

Le lendemain fut mars, fut un beau jour; le soleil se leva pur et brillant, et ses premiers rayons d'un rouge de pourpre diaprèrent de leurs rubis les pointes écumeuses des vagues. Le repas avait été préparé au premier étage de cette même Réserve, avec la tonnelle de laquelle nous avons déjà fait connaissance. C'était une grande salle éclairée par cinq ou six fenêtres, au-dessus de chacune desquelles (explique le phénomène qui pourra) était écrit le nom d'une des grandes villes de France; une balustrade en bois, comme le reste du bâtiment, régnait tout le long de ces fenêtres.

Quoique le repas ne fût indiqué que pour midi, dès onze heures du matin cette balustrade était chargée de promeneurs impatiens. C'étaient les marins privilégiés du Pharaon et quelques soldats amis de Dantès. Tous avaient, pour faire honneur aux fiancés, fait voir le jour à leurs plus belles toilettes. Le bruit circulait parmi les futurs convives que les armateurs du Pharaon devaient honorer de leur présence le repas de noces de leur second. Mais c'était de leur part un si grand honneur accordé à Dantès, que personne n'osait y croire. Cependant Danglars, en arrivant avec Caderousse, confirma à son tour cette nouvelle. Il avait vu le matin M. Morrel lui même, et M. Morrel lui avait dit qu'il viendrait dîner à la Réserve.

En effet, un instant après eux, M. Morrel fit à son tour son entrée dans la chambre, et fut salué par les matelots du Pharaon d'un hourrah unanime d'applaudissements. La présence de l'armateur était pour eux la confirmation du bruit qui courait déjà que Dantès serait nommé capitaine; et comme Dantès était fort aimé à bord, ces braves gens remerciaient ainsi l'armateur de ce qu'une fois par hasard le choix d'un chef était en harmonie avec les désirs des subordonnés. A peine M. Morrel fut-il entré, que l'on dépêcha unanimement Danglars et Caderousse vers le fiancé. Ils avaient mission de le prévenir de l'arrivée du personnage important dont la vue avait produit une si vive sensation, et de lui dire de se hâter. Danglars et Caderousse partirent en courant; mais ils n'eurent pas fait cent pas, qu'à la hauteur du magasin à poudre ils aperçurent la petite troupe qui venait.

Cette petite troupe se composait de quatre jeunes filles, amies de Mercédès, Catalanes comme elle, et qui accompagnaient la fiancée à laquelle Edmond donnait le bras; près de sa future marchait Dantès père, et derrière eux venait Fernand avec son mauvais sourire. Ni Mercédès ni Edmond ne voyaient ce mauvais sourire de Fernand, les pauvres enfants étaient si heureux, qu'ils ne voyaient qu'eux seuls et ce beau ciel pur qui les bénissait.

Danglars et Caderousse s'acquittèrent de leur mission d'ambassadeurs; puis, après avoir échangé une poignée de main bien vigoureuse et bien amicale avec Edmond, ils allèrent, Danglars prendre place près de Fernand, Caderousse se ranger aux côtés de Dantès père, centre de l'attention générale. Le vieillard était vêtu de son bel habit de taffetas épinglé, orné de larges boutons d'acier taillés à facettes. Ses jambes grêles, mais nerveuses, s'épanouissaient dans de magnifiques bas de coton mouchetés, qui sentaient d'une